



Commande fournisseur

Numéro de commande: TU01-CO037806
 Date d'émission: 10/2/2025
 Devise: TND

Référence fournisseur

STE BATIMENT BEN HASSEN

MAISSRA EL MIDA
 NABEUL - 8045
 Tunisie

Tax ID: 1552751/L/A/M/000

Contact: Montassar ben fraj
 Email: montassarbenfraj8@gmail.com
 Tel: 50136602

Conditions de paiement: 30 jours date de dépôt de facture

Adresse de livraison

TPTN Sousse
 ZI Akouda, Kilomètre 132
 Sousse - 4022
 Tunisie

Adresse de facturation

Société Méditerranéenne de Téléservices

SMT, 48 avenue Kheireddine Pacha
 Tunis - 1002
 Tunisia

Numéro TVA: 0984713Y/M/A/000

Pour les requêtes relatives aux comptes fournisseurs, veuillez contacter :

Contact: Account Payable
 Email: comptabilite-fournisseurs-tun@tn.teleperformance.com
 Tel:

Informations sur le demandeur

Demandeur: Nawrez Ettorai
 Email: naourez.ettorai@teleperformance.com

Commentaires supplémentaires

Ligne	Numéro d'article externe	Description de l'article	Date de livraison	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1		Déplacement du cabine préfabriquée	9/30/2025	ea	1.00	427.50	427.50
2		Nettoyage et décapage packing extérieur	9/30/2025	ea	1.00	931.00	931.00
3		Socle en béton dosé a 350kg/m3	9/30/2025	ea	4.00	313.50	1254.00
4		Timbre Fiscal	9/30/2025	ea	1.00	1.00	1.00

Sous total	TND 2613.50
TVA	TND 496.38
Total	TND 3109.88

Votre facture doit contenir le numéro du bon de commande. Vous devez télécharger votre facture directement dans le portail fournisseurs de Teleperformance pour paiement ou contacter le service comptabilité fournisseurs pour obtenir du support. Si vous soumettez votre facture sans le bon numéro de commande, elle vous sera renvoyée pour une réédition.

Tous les achats sont soumis aux Conditions Générales Standard de Teleperformance:

SOCIETE MEDITERRANEE
 DE TELESERVICES
 48, Avenue Kheireddine Pacha
 1002 Tunis
 MF : 984713Y/M/A/000

Société Méditerranéenne de Téléservices

Tel: , Email: comptabilite-fournisseurs-tun@tn.teleperformance.com, www.tp.com

SMT, 48 avenue Kheireddine Pacha, Tunis - 1002, Tunisia

diligents sur le plan commercial qu'elle a déployés pour mettre en œuvre ce plan, la Partie défaillante, empêchée ou retardataire sera raisonnablement exonérée de responsabilité en cas de non-exécution, d'empêchement ou de retard dans l'exécution, selon le cas, des obligations affectées par l'Événement de force majeure tant que cet Événement de force majeure se poursuit et que cette Partie

XV. CONTRACTANTS INDEPENDANTS

Les Parties sont des entrepreneurs indépendants et non des agents, des partenaires ou des coentrepreneurs. Le Prestataire n'a pas le droit d'engager juridiquement TP et ne fera aucune déclaration à un tiers au nom de TP.